

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

(Division des services essentiels)

Dossier : AM-1005-2145
Cas : CM-2014-6815

Référence : 2014 QCCRT 0679

Montréal, le 1^{er} décembre 2014

DEVANT LA COMMISSAIRE : **Andrée St-Georges, juge administrative**

Ville de Montréal

Employeur
et

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

Association accréditée

DÉCISION

[1] Le 16 novembre 2011, le Gouvernement du Québec adopte le décret n^o 1158-2011 assujettissant les parties à l'obligation de maintenir des services essentiels en période de grève.

[2] Le 19 novembre 2014, la Commission reçoit un avis du **Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) (l'association accréditée)** indiquant son intention de recourir à une grève de 24 heures débutant le mardi 2 décembre 2014, à 0 h 1. Le 21 novembre 2014, la Commission reçoit la liste de services essentiels que l'association accréditée entend maintenir durant la grève projetée.

[3] Le 21 novembre 2014, la Commission transmet à la Ville de Montréal (l'**employeur**) un avis indiquant qu'en l'absence d'observation de sa part sur les services essentiels proposés par l'association accréditée au plus tard le mardi 25 novembre 2014, à midi, une décision sera rendue sur la suffisance des services.

[4] Le 25 novembre, l'employeur écrit à la Commission qu'il est en désaccord avec l'association accréditée sur certains éléments de la liste déposée.

[5] La Commission convoque les parties à une conciliation fixée au 28 novembre 2014 et, le cas échéant, à une audience.

[6] Dans les faits, à l'aide du service de conciliation de la Commission, les parties en arrivent finalement à une entente.

DÉCISION

[7] Il appartient à la Commission, selon l'article 111.0.19 du *Code du travail*, RLRQ, c. C-27, d'évaluer la suffisance des services essentiels proposés à la liste.

[8] Après examen de l'entente convenue entre les parties, la Commission juge que les services essentiels convenus, pour une grève d'une durée de 24 heures, sont suffisants pour assurer la santé ou la sécurité de la population.

[9] La Commission rappelle qu'il revient à l'association accréditée de s'assurer de fournir les salariés nécessaires et qualifiés pour rendre les services essentiels.

[10] La Commission comprend que les termes « *salariés qualifiés* » ou « *employés qualifiés* » signifient qu'il s'agit des salariés de l'association accréditée qui effectuent normalement le travail requis par l'employeur.

[11] La Commission interprète les expressions « *au besoin* », « *sur appel* » ou « *à la demande* » comme signifiant que, chaque fois que l'employeur réclame des services prévus à l'entente, l'association accréditée doit répondre promptement et sans délai à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, la Commission des relations du travail

DÉCLARE que les services essentiels, qui sont prévus à l'entente, sont suffisants pour que la santé ou la sécurité de la population ne soit pas mise en danger;

DECLARE que les services essentiels, à fournir pendant la grève débutant le 2 décembre 2014, à 0 h 1, et se terminant le 2 décembre 2014, à 23 h 59, sont ceux énumérés dans leur intégralité à l'entente annexée à la présente décision comme si elle était ici récitée au long;

RAPPELLE

que, dans le cas de difficultés de mise en application des services essentiels, l'association accréditée doit en discuter avec l'employeur pour tenter de trouver une solution. À défaut de solution, elle doit en faire part à la Commission dans les plus brefs délais.

Andrée St-Georges

M^e Patrice Crevier
Représentant de l'employeur

M^e Marie-Hélène Bélanger
Représentante de l'association accréditée

/nl

ANNEXE

ENTENTE SUR LES SERVICES ESSENTIELS

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL,
SECTION LOCALE 429 (SCFP)
COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ET

VILLE DE MONTRÉAL

-
- | | |
|--------------------|---|
| ATTENDU QUE | la Ville est un service public visé par l'article 111.0.16 du Code du travail ; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement a adopté un décret d'assujettissement des parties conformément à l'article 111.0.18 du Code du travail ; |
| ATTENDU QUE | le Syndicat a fait parvenir un avis de grève de vingt-quatre heures débutant le 2 décembre 2014 à 0 h 01 et se terminant le 2 décembre 2014 à 23 h 59 ; |

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le Syndicat s'engage à fournir à la Ville, promptement et sans délai, le personnel qualifié pour fournir les services essentiels tels que définis à la présente ;
2. Le personnel qualifié est celui qui effectue normalement le travail requis par la Ville ;
3. Le travail sera effectué selon les pratiques et procédures usuelles ;
4. Les services essentiels sont ceux prévus aux annexes de la présente. De façon générale, les services essentiels sont décrits en fonction des *Services de la Ville* et de la nature des services essentiels pour les 19 *arrondissements*.

a. SERVICE 3-1-1

Service unité d'interventions rapides et prioritaires (311) rue Notre-Dame ouest

- 5 préposés interventions rapides et prioritaires de jour et 3 de nuit

 1 

Centre d'appel à Lasalle

- Les parties conviennent que le travail d'agent principal sera effectué par un cadre.

- 10 agents de communication sociale de jour et 3 de soir

B. FONCTIONNAIRES PRÊTÉS AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

- Une équipe volante sur appel composée d'agents d'aide socio-économique chef d'équipe et d'agents d'aide socio-économique
- Un agent de soutien technique sécurité du revenu sur appel au bureau régional

C. SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

- 1 répartiteur du matériel roulant sur appel

D. SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

- 1 acheteur de jour et 1 agent de distribution d'équipements motorisés pour les véhicules de pompier (1 de jour et 1 de soir)

E. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 contrôleur en vigie environnementale par quart de travail (Centre St-Michel)
- 1 inspecteur aliments sur appel (inspection des aliments)
- 1 technicien de laboratoire sur appel à la Section des Bailleurs
- 1 technicien de laboratoire (expertise technique) sur appel
- 1 agent technique environnement sur appel (contrôle des rejets industriels)
- 1 technicien environnement sur appel (contrôle des rejets industriels)

F. SERVICE DE L'EAU

Direction de l'eau potable

- 1 contrôleur par quart de travail à l'usine de filtration (maintien des services) à l'usine Charles-J-Desbaillets.

RS 2 VJ

Direction de l'épuration des eaux usées

- Les parties conviennent que les services essentiels seront effectués en parties par les cadres pour la réponse aux alarmes de l'unité de traitement des odeurs.
- 1 agent technique en aqueduc et drainage sur appel lors d'événements climatiques.

G. SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES**Cour municipale**

- 2 greffiers audiencier par salle de cour où il y a des personnes qui sont détenues et 2 agents de bureau à la Direction des services judiciaires
- 2 agents de bureau à la Direction des poursuites pénales et criminelles

H. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (SÉCURITÉ INFORMATIQUE)

- 2 techniciens en développement d'application en bureautique sur appel
- 1 agent de centre de service (R.A.O) présent par quart de travail (division Services aux utilisateurs)
- 2 agents de centre de service sur appel (division des services utilisateurs)
- 4 programmeurs analystes sur appel (division exploitation et évolution des applications)
- 2 programmeurs analystes de la division réalisation de projet sur appel

I. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (CENTRALE D'ALARME)

- 9 préposés au Centre de communication du service incendie (CCSI) présents par quart de travail
- 1 préposé principal présent par quart de travail
- 2 agents de prévention sur appel

J. SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL :

- 4 préposés à l'information policière (PIP) de nuit, 7 de soir et 7 de jour à la Centrale d'information policière (CIP)
- 1 agent de vérification au module d'assurance qualité sur appel

3 

- Maintien des préposés aux communications d'urgence (PCU) à la section des communications opérationnelle selon l'horaire particulier en vigueur
- 6 préposés à l'information policière (PIP) à la surveillance électronique pour la Division des opérations spécialisées (DOS) pré-identifiés à l'annexe.
- 1 préposé à l'information policière (PIP) de jour et 1 de soir à la Cour du Québec Chambre criminelle et pénale.
- 1 préposé à l'information policière (PIP) de jour (police de quartier à la Cour du Québec tribunal de la jeunesse)
- 1 préposé à l'information policière (PIP) de jour (police de quartier à la Cour municipale)
- 1 programmeur analyse en production et 1 programmeur chef d'équipe sur appel à la Sécurité informatique

K. POUR LES 19 ARRONDISSEMENTS

Informatique et téléphonie

- 1 technicien bureautique sur appel à la division des ressources informationnelles de Saint-Laurent
- 1 programmeur analyste en performance sur appel à la division de l'informatique de St-Léonard
- 1 technicien bureautique sur appel à Outremont

Achat

- 1 préposé au soutien administratif sur appel à la division des ressources financière et matérielle et informationnel de Saint-Léonard

Inspection en bâtiment

- 1 inspecteur des bâtiments ou 1 inspecteur en construction et aménagement urbain ou 1 chargé de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public (ou autre titre d'emploi spécifique à chaque arrondissement dont la fonction principale est d'assurer la sécurité des bâtiments), par arrondissement, sur appel pour répondre aux situations d'urgence.

Communication

- 1 préposé aux télécommunications par quart de travail à l'unité des Travaux publics- division des parcs et espaces verts Saint-Laurent
- 1 préposé aux télécommunications de jour et de soir à l'unité des Travaux publics de Montréal-Nord



Eau

- 1 dépisteuse de fuite d'eau ou 1 agent technique en aqueduc et drainage sur appel aux arrondissements suivants : Ville-Marie, Rosemont-la-Petite-Patrie, Sud-Ouest, Villeray-St-Michel-Parc Extension, Saint-Léonard
- 1 agent technique sur appel (analyse des ressources et du soutien à l'exploitation) du Service de l'eau pour les autres arrondissements

5. Cette entente est applicable uniquement pour la grève prévue le 2 décembre 2014 et ne lie pas les parties quant aux services essentiels à rendre lors de futures grèves.
6. Les modalités prévues à l'entente au niveau des employés cols blancs de la Ville de Montréal travaillant pour le Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale sont prévues à titre d'essai pour la grève du 2 décembre 2014.

7. Imprévus

Lorsqu'une situation exceptionnelle et urgente non prévue à la présente entente et mettant en cause la santé et la sécurité du public survient, le Syndicat s'engage à fournir, à la demande et au besoin, le personnel nécessaire pour faire face à cette situation ;

8. Litige

Tout litige concernant l'application des services essentiels pendant la grève peut être soumis par l'une ou l'autre des parties ou à la Commission des relations du travail, division des services essentiels ;

9. Procédures au niveau des communications entre les parties

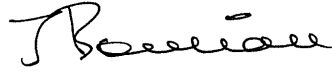
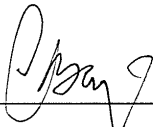
- a) Le représentant du Syndicat à contacter pour la mise en œuvre des services essentiels est Marie-Hélène Bélanger ou Jocelyne Chicoine.
- b) Le représentant de la Ville à contacter pour la mise en œuvre des services essentiels est Catherine Bangs ou Gilbert Grenier.
- c) Le représentant de la Ville communiquera avec la dite représentante du Syndicat pour la mise en œuvre des services essentiels convenus, et ce, au besoin.
- d) Pour les arrondissements et services suivants, le personnel qualifié pour fournir les services essentiels sont ceux qui auraient fournis une prestation de travail selon l'horaire normal de travail n'eût été de la grève du 2 décembre 2014 : les préposés aux communications d'urgence (PCU) du Service de police, les préposés aux interventions rapides et prioritaires de la Section unité d'intervention rapides et prioritaires, les préposés aux centres de

 5

communication du Service incendie et les préposés principales du centre de communication du Service incendie, les contrôleurs de l'usine de filtration DesBaillets, les agents de communications sociales du centre d'appel à Lasalle de soir selon l'horaire prévue à l'annexe, les contrôleurs en vigie environnementale, au centre St-Michel, les préposés à l'information policière à la Division des opérations spécialisées (DOS) pré-identifiés à l'annexe, les préposés aux télécommunications à l'unité des Travaux publics Saint-Laurent et 1 préposé aux télécommunications de jour et de soir à l'unité des Travaux publics de Montréal-Nord.

- e) Pour les autres arrondissements et services, le personnel qualifié pour fournir les services essentiels doit présenter un laissez-passer au représentant de la Ville.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, LE 30 NOVEMBRE 2014

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP 429)	VILLE DE MONTRÉAL
	
Francine Bouliane Secrétaire générale du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal	Catherine Bangs Conseillère principale en relation de travail Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion Service du capital humain et des communications Ville de Montréal

Pour assurer le service 311 :

Centre d'appels situé au 55 avenue Dupras, Lasalle:

L'emploi d'agent de communications sociales principal est effectué par un cadre.

Cinq (5) agents de communications sociales fourniront une prestation de travail entre 8h00 et 16h00, avec une (1) heure pour le repas.

Cinq (5) agents de communications sociales fourniront une prestation de travail entre 9h00 et 17h00, avec une (1) heure pour le repas.

À compter de 15h45, trois (3) agents de communications sociales de l'arrondissement Lasalle s'ajouteront et ce, jusqu'à 20h30.

Section unité d'interventions rapide et prioritaire, situé au 740 Notre-Dame Ouest, 3e étage, Montréal :

Cinq (5) préposés aux interventions rapides et prioritaires présents de jour, selon l'horaire normal de travail.

Trois (3) préposés aux interventions rapides et prioritaires de nuit, selon l'horaire normal de travail.

LB

Re

Annexe Entente Services essentiels
Fonctionnaires prêtés au Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale
Journée de grève du 2 décembre 2014

Composition de l'équipe volante, sur appel, pour répondre aux urgences sur l'assistance financière devant être traitées dans les centres locaux d'emplois suivants :

C.L.E. Montréal-Nord
C.L.E. Mercier
C.L.E. Côte-des-Neiges
C.L.E. Pointe-aux-Trembles
C.L.E. Sainte-Marie- Centre-Sud
C.L.E. Saint-Michel
C.L.E. Rosemont-Petite-Patrie
C.L.E. Pointe Saint-Charles
C.L.E. Plateau Mont-Royal
C.L.E. Parc Extension
C.L.E. Ouest de l'Île
C.L.E. Notre-Dame-de-Grâce
C.L.E. Hochelaga Maisonneuve

La liste des emplois de l'équipe volante est :

Deux (2) agents d'aide socio-économique - chefs d'équipe dans le volet emploi.

Six (6) agents d'aide socio-économique - chefs d'équipe dans le volet aide financière

Six (6) agents d'aide socio-économique - gestion des dossiers actifs

Quatre (4) agents d'aide socio-économique - attribution initiale

Pour le Bureau Régional : un agent de soutien technique sécurité du revenu présent au 276, rue Saint-Jacques, mezzanine, Montréal sur appel

Annexe Entente services essentiels
Service du matériel roulant et des ateliers
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unités administratives		Description de l'activité	Lieu de l'activité	Fréquence de l'activité habituelle	Horaire de travail habituel	Fonctionnaire requis pour effectuer l'activité
Nom	Numéros					
Service du matériel roulant et des ateliers	33-00-00	Le travail consiste à contrôler et à distribuer les véhicules et les appareils appartenant à la Ville ou loués par cette dernière. Plusieurs véhicules sont loués lors d'incidents majeurs tels que des débordements, bris d'aqueduc, bris de pelle hydraulique (véhicules incendies), etc.	2269, rue Viau Montréal (Québec) H1V 3H8	Le service doit être offert en continu, il est présentement assuré 24/24h.	6 h 30 à 16 h 30 + disponibilité 24/24 7 jours sur 7	1 répartiteur(trice) du matériel roulant, sur appel.

Annexe Entente Services essentiels
Service de l'approvisionnement
Journée du 2 décembre 2014

Unités administratives		Description de l'activité	Lieu de l'activité	Fréquence de l'activité habituelle	Horaire de travail habituel	Fonctionnaire requis pour effectuer l'activité
Division Logistique						
Section équipements motorisés	39-00-06-02	Achat et distribution des pièces motorisés pour les véhicules de pompier.	2269 Viau	Quotidien	jour-soir	Équivalent d'un agent de distribution équipements motorisés par quart de travail.
	39-00-06	voir aux achats	Soutien opérationnel 9515, rue Saint-Hubert		jour	1 acheteur, présent.

CB

fw

Annexe Entente Services essentiels
Service de l'environnement
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité administrative	Activité à maintenir	Postes visés	Commentaires
Centre environnemental St-Michel	Contrôle des procédés	1 contrôleur en vigie environnementale par quart de travail.	24hr/24 et 7 jours/semaine de contrôleurs et vigie environnementale pour le contrôle des opérations. La sécurité des citoyens et des installations est à risque.
Inspection des aliments	Plaintes citoyens, toxi infections alimentaires inspections	1 inspecteur aliments sur appel.	Couvrir les plaintes, les signalements de toxi-infections alimentaires et les établissements de priorité 1 à charge de risque élevée qui sont de l'ordre de 600 établissements.
Section des Bailleurs	Contrôle eau potable	1 technicien de laboratoire sur appel.	Assurer la qualité de l'eau potable par les analyses et contrôles
Expertise technique	Analyse des aliments	1 technicien laboratoire sur appel.	Assurer la conformité des analyses demandées
Contrôle des rejets industriels	Déversement environnemental	1 agent technique environnement sur appel.	Réagir rapidement si un déversement environnemental se produit. De plus, on devra échantillonner certaines entreprises qui présentent un risque de contamination élevé pour l'environnement
	Déversement environnemental	1 technicien en environnement sur appel.	Réagir rapidement si un déversement environnemental se produit. De plus, on devra échantillonner certaines entreprises qui présentent un risque de contamination élevé pour l'environnement

Annexe Entente Services essentiels
Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité administrative	Activité opérationnelle justifiant une ressource	Nom ou fonction requise	Nb pers.	Présence requise sur les lieux (plein/partiel/appel)	Description de l'activité
Eau	Opération de l'usine Charles-J-Des Bailleurs	Contrôleur d'usine de filtration	6	1 par quart de travail sur rotation	Gère la production et l'opération de l'usine de production d'eau potable Des Bailleurs.

LB

Bo

Annexe Entente services essentiels
Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
Journée de grève du 2 décembre 2014

Description de l'activité	Lieu de l'activité	Fréquence de l'activité	Horaire de travail	Nombre de fonctionnaires requis
Ingénierie d'usine et procédés				
Réponse aux alarmes de l'unité de traitement des odeurs	Station d'épuration et réseau d'interception	Sur appel en cas de grève	lundi au vendredi	Cadres
Collecteurs et bassins de rétention				
Recherche documentaire lors d'événements climatiques particuliers.	Station d'épuration	Sur appel lors d'événements climatiques	lundi au vendredi	1 agent technique en aqueduc et drainage sur appel.

Annexe Entente Services essentiels
Service des affaires juridiques
Journée de grève du 2 décembre 2014

UNITÉS ADMINISTRATIVES		DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	LIEU DE L'ACTIVITÉ	FRÉQUENCE DE L'ACTIVITÉ	HORAIRE DE TRAVAIL	Nombre de fonctionnaires requis pour faire l'activité
NOM	NUMÉROS					
DIRECTION DES POURSUITES PÉNALES ET CRIMINELLES Division des procédures judiciaires	41-06-04-00	Rédaction des plaintes criminelles pour les défendeurs détenus et saisie de données dans le système informatique (D.I.P.).	775, rue Gosford - Cour municipale de Montréal - Greffe de la poursuite.	Tous les jours y compris les samedis, dimanches et jours fériés selon le calendrier des audiences de la Cour municipale.	Horaire régulier (maximum 7 heures) - Se termine avec le traitement de toutes les plaintes de détenus.	1 agent de bureau pour la rédaction et 1 agent de bureau pour la saisie de données, présents.
DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES Division du greffe Section - Soutien à l'audience	41-05-04-05	Audiences : Lors des audiences, le juge doit être assisté par un greffier-audencier qui contrôle l'enregistrement des débats, consigne les décisions aux procès-verbaux, agit à titre de juge de paix. Il prépare les procès-verbaux pour les audiences. Salle R30 : comparution des détenus. Salle R40 : procès des détenus-enquêtes cautions et autres requêtes en urgence.	775, Gosford RDC	Tous les jours y compris les samedis, dimanches et jours fériés selon le calendrier des audiences de la Cour municipale.	8 h 30 à 16 h 30 ou jusqu'à la fin des audiences	2 greffiers-audenciers présents.
DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES	41-05-04-03	Traitement des dossiers de personnes	775, Gosford RDC- Local R-115	Tous les jours y compris les	8 h 30 à 16 h 30 ou jusqu'à la fin	2 agents de bureau présents à la salle R-115.

Annexe Services essentiels
Service des technologies de l'information
Journal de notes du 2 décembre 2014

Division services aux utilisateurs	42-00-04-00	Support au SPVM - Assurer la disponibilité des	Tous les postes de	En continu	Heures ouvrables	1 technicien en développement d'application en bureautique sur appel.
Division services aux utilisateurs	42-00-04-00	Support au SIM - Assurer la disponibilité des infra pour les opérations	Toutes les casernes et centres opérationnels	En continu	Heures ouvrables	1 technicien en développement d'application en bureautique sur appel.
Division services aux utilisateurs	42-00-04-00	Répartition Assistée par ordinateur (RAO) du SPVM - Considérer comme l'un des systèmes les plus importants par le SPVM	2580 St-Joseph	En continu	24/7	1 agent centre de service sur rotation, présent par quart de travail.
Division services aux utilisateurs	42-00-04-00	Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) du SIM - Considérer comme l'un des systèmes les plus importants, il faut s'assurer que les infrastructures soient informé des pannes ou	2580 St-Joseph	En continu	Heures ouvrables et soutien pagette	1 agent centre de service, sur appel.
Division services aux utilisateurs	42-00-04-00	Le service téléphonique de la Ville				
Division services aux utilisateurs	42-00-04-00	Le réseau de la Ville de Montréal - Caméras de surveillance de la sécurité des immeubles et aussi en arrondissements (centre de loisirs)				
Division services aux utilisateurs	42-00-04-00	Le courriel - Il demeure l'outil de communication le plus utilisé entre les diverses unités administratives de la Ville.	2580 St-Joseph	En continu	Heures ouvrables et soutien pagette	1 agent centre de service, sur appel.
Division services aux utilisateurs	42-00-04-00	Les iPhones				
Division services aux utilisateurs	42-00-04-00	L'Internet				
Division des technologies	42-00-08-00	Gestion et exploitation des applications de l'ordinateur central incluant la paie, la taxation et la gestion de la cour municipale	Ville de Montréal	En continu	De jour avec support sur appel en dehors des heures d'affaires	1 programmeur analyste - production sur appel.
Division exploitation et évolution des applications	42-00-07	Cour Municipale - Gescour, Stop+	Ville de Montréal	En continu	Heures ouvrables	1 programmeur analyste, sur appel.
Division exploitation et évolution des applications	42-00-07	Support des activités d'opérations et d'informations policières	801 Brennan 2580 St-Joseph E. 1441 St-Urbain 855 Crémazie E.	En continu	24 / 7 heures	1 programmeur analyste, sur appel.

Annexe Services essentiels
Service des technologies de l'information
Journée de grève du 2 décembre 2014

Division exploitation et évolution des applications	42-00-07	Support aux activités du service des incendies de Montréal	801 Brennan 1035 Rachel	Heures ouvrables	Heures ouvrables	1 programmeur analyste, sur appel.
Division réalisation de projet	42-00-06	Support des activités policières	801 Brennan et 2620 St-joseph est	Heures ouvrables et en support 24/7 pour les autres heures	Heures ouvrables et en support 24/7 pour les autres heures	Marc-André Deslauriers pour l'application sur appel et François Vaillière pour les interfaces, de plus résolution de problèmes, attribution de Rôles, modifications des règles d'affaires sur appel.

UB

R

Annexe Services essentiels
Service de sécurité incendie de Montréal
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité administrative	Description de l'activité	Lieu de l'activité	Fréquence de l'activité	Horaire de travail	Fonctionnaire requis Titre de l'emploi
Centre de communications (CCSI)	Réponse et répartition des appels d'urgence en provenance du 9-1-1	Quartier général	24h/24	quarts de 12h15 en rotation	9 préposés au CCSI présents par quart de travail.
	Gestion et coordination de la couverture du territoire et des appels d'urgence en provenance du 9-1-1	Quartier général	24h/24	quarts de 12h15 en rotation	1 préposé principal au CCSI présent par quart de travail.
Prévention	Réponse aux plaintes des citoyens et demandes des opérations (10-30)	200 rue Bellechasse	55 interventions/semaine	8h30 à 16h30	2 agents de prévention, sur appel.

CP

Bo

Annexe Services essentiels
Service de Police de Montréal
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité administrative concernée	Description de l'activité à maintenir	Lieu physique de l'activité à maintenir	Fréquence de l'activité	Horaire de travail	Nombre de fonctionnaire requis pour effectuer l'activité
Centrale d'information policière (CIP)	Mise à jour personnes et véhicules au centre de renseignement policier du Québec (CRPQ)	944 St-Paul Ouest CIP	Quotidienne	jour, soir et nuit	Le minimum opérationnel requis pour offrir l'ensemble des services est de: 4 Préposé à l'information policière (PIP), relève de nuit, 7 PIP relève de jour, 7 PIP relève de soir.
	Commutation de messages	944 St-Paul Ouest CIP	Quotidienne	jour, soir et nuit	
	Gestion des mandats	944 St-Paul Ouest CIP	Quotidienne	jour, soir et nuit	
	Interrogation des bases de données reliées au CRPQ et au CIPC	944 St-Paul Ouest CIP	Quotidienne	jour, soir et nuit	
	Vérifications des antécédents judiciaires dans les secteurs suivant: embauche SPVM, garderie, école, CHSLD, etc.	944 St-Paul Ouest CIP	Quotidienne	jour, soir, nuit	
Module assurance qualité	Support téléphonique (situation d'urgence)	assurer à distance par l'employé en disponibilité.	Quotidienne		1 seul agent de vérification requis durant la période de disponibilité, sur appel.

Annexe Services essentiels
Service de Police de Montréal
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité administrative concernée	Description de l'activité à maintenir	Lieu physique de l'activité à maintenir	Fréquence de l'activité	Horaires de travail	Nombre de fonctionnaire requis pour effectuer l'activité
Section des communications opérationnelles	Centres d'appels: réception des appels 9-1-1, traitement des appels police et répartition des véhicules policiers et quelques activités administratives prioritaires afférentes	2 endroits: 1441 rue St-Urbain et 2580 boul. St-Joseph Est	quotidienne	24 heures par jour, 7 jours par semaine	Tous les PCU qui oeuvrent dans le centre d'appels et qui apparaissent au registre de postes (incluant ceux en absence qui peuvent revenir) - répartis en fonction des besoins opérationnels fixés à chaque heure de la journée
Division des opérations spécialisées (DOS) - Surveillance électronique	Interception des conversations - (écoute électronique)	4545, rue Hochelaga, 2e étage	Quotidienne	Jour et soir, fins de semaine	6 employés sur 11 - Préposés à l'information policière à la Surveillance électronique soit Patrice Quenneville, Judy Verret, Suzanne Giroux, Carolina Pineda, Fouzia Bargach et Catherine Hémond.
Cour du Québec, Chambre criminelle et pénale (CQCCP)	Saisie des Personne interdite, Personnes accusées et Personne en probation (PPP) à la CQCCP	10 St-Antoine E	Quotidienne	Jour et soir	1 Préposé à l'information policière - police de quartier (PIPQ) de jour et 1 préposé à l'information policière - police de quartier de soir.

Annexe Services essentiels
Service de Police de Montréal
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité administrative concernée	Description de l'activité à maintenir	Lieu physique de l'activité à maintenir	Fréquence de l'activité	Horaire de travail	Nombre de fonctionnaire requis pour effectuer l'activité
Cour du Québec, Tribunal de la jeunesse (TJ)	Saisie des Personne interdite, Persones accusée et Personne en probation (PPP) s TJ et saisie des dossiers LSJPA	410 Bellechasse E	Quotidienne	Jour	1 Préposé à l'information policière - police de quartier (PIPDQ).
Cour municipale	Saisie des Personne interdite, Persones accusée et Personne en probation (PPP) à la Cour Municipale	775 Gosford	Quotidienne	Jour	1 Préposé à l'information policière - police de quartier (PIPDQ).

CB

Br

Annexe Services essentiels
Service de Police de Montréal
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité administrative concernée	Description de l'activité à maintenir	Lieu physique de l'activité à maintenir	Fréquence de l'activité	Horaire de travail	Nombre de fonctionnaire requis pour effectuer l'activité
Sécurité Informatique (320)	- Gestion du système d'envoi des subpoena électroniques aux policiers (avis de cour) - Gestion de la cédule de production des systèmes GAAD+SIGEP+COUR+MANDATS et support 2e niveau aux opérateurs lors d'erreurs dans la production - Gestion d'un sous-système de paye des policiers - Gestion du bon fonctionnement des backups de l'ordinateur central et gestion des sauvegardes en voûtes externes - Gestion des droits d'accès des policiers au centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) utilisé sur tous les PTM des véhicules du SPVM et par la Centrale d'information policière (CIP) en support au SPVM et aux autres corps policiers (ex. Ottawa lors d'incident terroriste) - Gestion des dossiers réseaux et permissions reliées en cas de nouveau besoin (ex. K:\Ebola2014 ou K:\Etat-Islamiste2014) et support aux applications requérant des droits spéciaux (ex. Supertext à la division crime organisé)	5000 Iberville / télétravail	Quotidienne	Jour + sur appel	1 programmeur-analyste en production, sur appel.

CM

R

Annexe Services essentiels
Service de Police de Montréal
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité administrative concernée	Description de l'activité à maintenir	Lieu physique de l'activité à maintenir	Fréquence de l'activité	Horaire de travail	Nombre de fonctionnaire requis pour effectuer l'activité
Sécurité informatique (320)	Support au système d'alertes AMBER (lors d'enlèvement d'un enfant) Gestion des incidents sur plusieurs dizaines de bases Access utilisées et quelques applications distribuées (système d'inscription des policiers aux services d'ordre, système des affaires internes et enquêtes spéciales)	5000 Iberville / télétravail	Quotidienne de jour Soir/nuit/fds: Occasionnel non-fréquent	Sur appel	1 programmeur chef d'équipe soit M. René Bettez, sur appel.

UP

JS

Annexe Entente Services essentiels
Informatique et téléphonie
Arrondissements
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité	Arrondissements	Description de l'activité	Impact- santé et sécurité publique	Lieu de l'activité	Horaire de travail habituel	Nombre de fonctionnaires requis pour effectuer l'activité	Une journée ou moins	Commentaires
Direction des services administratifs et du greffe								
Division des ressources informationnelles	St-Laurent	Maintien des systèmes informatiques - Serveurs, réseau - Système des cartes d'accès aux bâtiments	Permettre aux employés qui assurent les services essentiels d'avoir accès aux systèmes informatiques	Mairie d'arrondissement 777 boulevard Marcel-Laurin Saint-Laurent	Présence requise de jour + disponibilité de soir et de fin de semaine	Un technicien bureautique apte à effectuer les tâches de l'emploi préposé aux installations téléphoniques, sur appel.		
		Maintien du système téléphonique	Permettre aux employés qui assurent les services essentiels d'avoir accès aux systèmes téléphoniques					
Division de l'informatique	Saint-Léonard	Maintien des systèmes informatiques - Serveurs, réseau - Gestion des sauvegardes des données - Gestion et maintenance du système de radiocommunication - Gestion des accès et des droits informatiques - Système des cartes d'accès aux bâtiments et systèmes de sécurité par caméra	Permettre aux employés qui assurent les services essentiels d'avoir accès aux systèmes informatiques	Mairie d'arrondissement 8400 bl Lacordaire Saint-Léonard	Présence requise de jour de 8h à 16h45 du lundi au jeudi et de 8h à 12h le vendredi+ disponibilité de soir et de fin de semaine	Un programmeur analyste en performance apte à effectuer les tâches de l'emploi technicien en développement d'application bureautique, sur appel.		
	Outremont	Maintien des serveurs et du support informatique aux usagers	Nous avons nos propres serveurs informatiques, notre technicien offre un service de soutien à tous les employés de l'arrondissement	Division des ressources financières et matérielles - Mairie d'arrondissement	Lundi au jeudi - 8h à 17h et vendredi 8h à 13h - sur appel 24/7	Un technicien bureautique, sur appel.		

Annexe Entente Services essentiels - Inspections
19 arrondissements

Un inspecteur des bâtiments ou un inspecteur en construction et aménagement urbain ou un chargé de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public (ou autre titre d'emploi spécifique à chaque arrondissement dont l'une des tâches est d'assurer la sécurité des bâtiments), par arrondissement, sur appel pour répondre aux situations d'urgence.

OK

B

Annexe Entente services essentiels - Communications
Arrondissements

Unité	Arrondissements	Description de l'activité	Lieu de l'activité	Fréquence habituelle de l'activité	Horaire de travail habituel	Nombre de fonctionnaires requis pour effectuer l'activité
Travaux publics - Division des parcs et espaces verts	St-Laurent	Répartition des appels des citoyens - Urgences - travaux public, sécurité publique, sécurité communautaire - Surveillance du tableau des alarmes (intrusions, réseaux d'aqueducs, etc.) - Communications avec Gaz métro, Hydro, Bell pour les urgences	Travaux publics 13001 Cavendish Saint-Laurent	Données non disponibles	Service 24 heures sur 7 jours	Un préposé aux télécommunications présent par quart de travail
Direction des travaux publics	Montréal-Nord	Répartition des appels des citoyens - Urgences - travaux public, sécurité publique, sécurité communautaire - Surveillance du tableau des alarmes (intrusions, réseaux d'aqueducs, etc.) - Communications avec Gaz métro, Hydro, Bell pour les urgences	Arrondissement	Service 24 heures sur 7 jours	8 h à 16 h 30 16 h 30 à 23 h 30	Un préposé aux télécommunications présent de jour et un préposé aux télécommunications présent de soir.

Entente Services essentiels - Eau
19 arrondissements
Journée de grève du 2 décembre 2014

Un dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour répondre aux situations d'urgence, pour les arrondissements suivants :
Arrondissement Ville-Marie
Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie
Arrondissement Sud-Ouest
Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc Extension
Arrondissement Saint-Léonard.

Pour répondre aux situations d'urgence des autres arrondissements, un agent technique (analyse du réseau et du soutien à l'exploitation du Service de l'eau sur appel.

Up

RS

Annexe Entente Services essentiels Achats
Arrondissement Saint-Léonard
Journée de grève du 2 décembre 2014

Unité	Arrondissement	Description de l'activité	Impact- santé et sécurité publique	Lieu de l'activité	Horaire de travail habituel	Nombre de fonctionnaires requis pour effectuer l'activité
Division des ressources financières, matérielles et informationnelles	St-Léonard	Suivi budgétaire, suivi de la facturation auprès des entrepreneurs, demandes d'achats de pièces (aqueduc. Voirie etc..) requise pour effectuer les tâches	Permettre un suivi de la facturation et être en mesure de procéder à l'acquisition d'équipements requis pour assurer la santé et la sécurité des citoyens	Travaux publics 6025 bl Métropolitain Saint-Léonard	Présence requise de jour de 8h à 16h45 du lundi au jeudi et de 8h à 12h le vendredi	1 préposé au soutien administratif, sur appel.

LB

JS